



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 1)

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°1/2022/0798/181 du 18 octobre 2024 le Ministre du Travail a autorisé

à la société PROXIMUS Luxembourg SA la modification et l'exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe à Pétange, Place du Marché n° 2. numéro cadastral 174/5460, LUREF 58895E 69046N.

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 24 octobre 2024 au 3 décembre 2024 inclus).

Pétange, le 22 octobre 2024
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,